

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

### Réunion du lundi 25 mars 2024

Date de convocation : 23 février 2024	Nombre de membres { présents : 14 absents : 6
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 2 avril 2024	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 14  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0 } — **Décision n° B2024-15**

#### OBJET : **Marchés de maintenance pour l'IRVE**

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le VINGT-CINQ du mois de MARS, lundi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 23 février 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, M. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mme Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Christophe BERTAUD, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Christian LUCAZEAU, Franck PETITFILS et Pierre GEOFFROY.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que le syndicat Territoire d'énergie Lot-et-Garonne (TE 47), qui assure l'animation du groupement de commandes des syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine pour l'infrastructure de recharge de véhicules électriques, propose de lancer un nouveau marché de maintenance des bornes de recharge, par lots géographiques inter-départementaux, à la suite de l'échéance du marché passé en 2022.

Le SDEER s'était engagé dans ce marché par décision du Bureau du 22 mars 2022.

La consultation publique des entreprises a été lancée par TE 47, sur le modèle de 2022, qui prévoit désormais un lot spécifique pour la Charente-Maritime.

M. le Président propose au Bureau de lui donner mandat pour engager le SDEER dans le marché qui serait passé avec le prestataire choisi par TE47 et, si la procédure ne devait pas aboutir, de lancer une nouvelle consultation sur le modèle de la consultation lancée par TE47.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte les propositions qui viennent de lui être présentées.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Le Président,  
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,  
Jean-Luc FOURRÉ,  
Vice-président*